Ministère des Armées	
L'école pour tous	→ **Veiller à la transposition des mesures adoptées pour l'enseignement ou l'enseignement supérieur en matière de handicap aux écoles d'ingénieurs de la DGA et aux lycées militaires** • Diffusion du guide de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur en février 2025 vers tous les établissements • Etude en cours sur l'ouverture d'une classe ULIS au collège du lycée militaire d'Autun
Le plein emploi	→ **Consolider le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) au-dessus des 6 %** • taux de BOE de 7,04 % (6,53% en 2022) • nouveau plan handicap 2025-2028 adopté • réflexion ministérielle sur la meilleure employabilité des blessés des armées en 2025 → **Favoriser le recrutement par le ministère et la reconversion des sportifs de haut niveau en situation de handicap** • guide de la reconversion des sportifs de haut niveau publié • participation aux JOP de 31 sportifs de haut niveau, sous contrat MINARM → **Développer la prise en compte du handicap dans les procédures d'achats du ministère** • montant total des marchés passés par le MINARM auprès des entreprises qui emploient des travailleurs en situation de handicap en hausse constante (+17% en un an) • Clauses sociétales intégrées aux cahiers des charges par les opérateurs du ministère
Faire de l'accessibilité une priorité nationale	→ **Garantir aux jeunes en situation de handicap un parfait accès à la JDC** • 11 nouveaux sites JDC rendus accessibles en 2024 • Amélioration du site majdc.fr • JDC nouvelle génération (JDC NG) déployée à partir de septembre 2025 • Participation d'un groupe de jeunes, en liaison avec le CNCPH à une JDC-NG au 4ème trimestre 2025 en tant qu'experts d'usages → **Intensifier les mesures en faveur de l'accessibilité universelle du ministère et de ses établissements publics** • 2 réunions ministérielles en 2024 sur l'accessibilité bâtimentaire • Lancement en février 2025 d'une action pour mettre à jour les déclarations RGAA, et pour rendre compte des mesures prises et des délais estimés de mise en accessibilité de 81 sites internet du MINARM
Garantir la qualité de l'accompagnement partout et pour tous	→ **Soutenir les aidants du ministère au profit de personnes handicapées de leur environnement familial proche** • Mise en ligne du guide du proche aidant sur la maison numérique des militaires blessés et familles • Participation du ministère (centres territoriaux d'action sociale des armées) à la journée des aidants le 6 octobre 2024 • Séjours répits : action pérennisée en 2025 • Village des blessés au centre national des sports de défense : inauguration en 2025 → **Consolider les principes applicables à la protection des personnes handicapées dans le cadre des conflits et opérations de maintien de la paix ou à caractère humanitaire et diffuser une culture relative au handicap dans les armées** • Sensibilisation au respect de la population civile, notamment des personnes handicapées, lors des opérations extérieures • Manuel de droit des opérations militaires systématiquement distribué → **Faire évoluer la vision interne du handicap** • une centaine d'actions de communication menées auprès des employeurs et des managers via le réseau handicap du ministère • relais de la campagne du SIG envers les agents sur l'accessibilité universelle à tous les niveaux du ministère → **Accompagner les innovations technologiques et médicales au sein des services en faveur du handicap** • valorisation des établissements du service de santé des armées et des structures pilotes (Institution nationale des invalides) • prise en charge renforcée des prothèses pour un retour à la pratique sportive
Faire de l'accessibilité une priorité nationale	→ **Garantir aux jeunes en situation de handicap un parfait accès à la JDC** • 11 nouveaux sites JDC rendus accessibles en 2024 • Amélioration du site majdc.fr • JDC nouvelle génération (JDC NG) déployée à partir de septembre 2025 • Participation d'un groupe de jeunes, en liaison avec le CNCPH à une JDC-NG au 4ème trimestre 2025 en tant qu'experts d'usages → **Intensifier les mesures en faveur de de l'accessibilité universelle du ministère et de ses établissements publics** • 2 réunions ministérielles en 2024 sur l'accessibilité bâtimentaire • Lancement en février 2025 d'une action pour mettre à jour les déclarations RGAA, et pour rendre compte des mesures prises et des délais estimés de mise en accessibilité de 81 sites internet du MINARM → **Garantir l'accessibilité universelle aux lieux de culture et de mémoire du ministère** • Accessibilité renforcée du musée de l'armée, du musée national de la marine, du musée de l'air et de l'espace • Accessibilité de lieux de mémoire : centre européen du résistant-déporté, basilique de Notre-Dame de Lorette, monument-ossuaire de Navarrin… • Développement de visites virtuelles

LES DATES

2024
28 août-8 septembre : Participation aux JOP de 31 sportifs de haut niveau sous contrat Minarm

2025
- 1er semestre : ouverture du village des blessés
- 4ème trimestre : groupe d'experts d'usage JDC-NG

2027
Septembre : ouverture classe ULIS collège militaire d'Autun

10 ENGAGEMENTS POUR UN ÉTAT INCLUSIF

1. DONNER UNE INFORMATION EN TEMPS RÉEL AUX CITOYENS SUR LE NIVEAU D'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC, DANS LE CADRE D'UNE MISE EN ŒUVRE RÉSOLUE DES AGENDAS DE L'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE.

L'information donnée par la plateforme collaborative « Accèslibre » depuis 2020 est en constante hausse. En février 2025, ce sont plus de 541 649 établissements référencés sur la plateforme (contre 157 885 en septembre 2023). Plus de 3 000 ERP des ministères sont renseignés dans le service numérique « Acceslibre ». 91 000 connections mensuelles à la plateforme
6 ministères sur 13 ne sont toujours pas référencés.

2. PROMOUVOIR L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE DES SITES GOUVERNEMENTAUX, EN ÉTANT TRANSPARENT SUR LE NIVEAU DE CETTE ACCESSIBILITÉ ET EN HARMONISANT LA POSITION DE L'ONGLET « ACCESSIBILITÉ », AINSI QU'INTÉGRER L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE DE MANIÈRE NATIVE DANS TOUS LES NOUVEAUX PROJETS DE SYSTÈMES D'INFORMATION, EN FORMANT MASSIVEMENT LES DNUM

47% des démarches suivies dans Vos Démarches Essentielles atteignent un taux de conformité au RGAA supérieur à 75% contre 43 % en 2023

1 - Nombre de démarches administratives phares ayant un taux de conformité à 100%, ainsi qu'une déclaration d'accessibilité
7 démarches (3%) de Vos Démarches Essentielles ont un taux de conformité de 100%.

2 - Nombre de déclarations d'accessibilité publiées (totalité des sites publics)
Plus de 200 démarches essentielles sur les 250 ont une déclaration d'accessibilité publiée (153 en 2023). Onze ministères ont l'intégralité de leurs démarches d'accessibilité publiées sur 14.

3 - Nombre de propositions de formation sur l'accessibilité numérique intégrées dans les catalogues de formation
10 ministères sur 13 proposent dans leur catalogue de formations des modules sur l'accessibilité numérique. Tous les ministères s'appuient sur les formations en ligne proposées par la DINUM et le SIG.

4 - Nombre de professionnels des DICOM et SINUM formés à l'accessibilité numérique
1284 agents et personnels ont été formés en 2024 au cours de plus de 20 sessions de formation organisées par la DINUM ou via un module en distanciel proposé par le SIG.

3. ASSURER L'ACCESSIBILITÉ DE LA COMMUNICATION TANT POUR LES INTERVENTIONS OFFICIELLES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT, QUE POUR LES MANIFESTATIONS PUBLIQUES, AFIN DE PERMETTRE À CHAQUE CITOYEN DE SUIVRE L'ACTUALITÉ DU GOUVERNEMENT ET D'Y PARTICIPER.

1 - Taux de prises de parole accessibles
84% des prises de parole ont été sous titrées en 2024, pour les 8 ministères sur 13 qui ont remonté leurs indicateurs. 30% des prises de parole ont été mises en LSF et sous titrées en 2024 sur les 7 ministères qui ont remontés leurs indicateurs.

2 - Taux de publications accessibles
64% des publications grand public, sur des sujets prioritaires et diffusés sur internet étaient accessibles pour les 10 ministères qui ont remonté leurs indicateurs.

3 - Taux de contenus visuels et textuels accessibles
67% des publications grand-publics sur internet et/ou les réseaux sociaux sont accessibles, pour les 8 ministères ayant partagé leurs indicateurs sur les 13 interrogés.

4 - Taux de spots de campagnes accessibles
86% des spots de campagne étaient accessibles.

5 - Taux de collaborateurs formés à l'accessibilité
En 2024, le SIG a proposé pour la première fois une formation des services déconcentrés afin de maîtriser les outils fondamentaux. Près de 300 agents ont été formés.
456 personnes formées à partir de la plateforme Mentor

4. MOBILISER LES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT ET LES SERVICES DÉCONCENTRÉS DANS LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LEUR ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE.

1 - Actions engagées auprès des opérateurs de l'Etat.
3 ministères ont poursuivi des actions d'information auprès de leurs opérateurs.

2 - Numéros mis en accessibilité téléphonique
L'ensemble des ministères concernés ont rendu les standards téléphoniques des ministères accessibles.
Les nouveaux numéros mis en accessibilité
- Le Service France Consulaire (SFC) couvrant 80 pays en Europe, en Afrique et au Maghreb
- Le standard Matignon
- Le numéro d'aide aux victimes
- Le numéro de contact justice.fr
- Le numéro unique d'accès des 3 029 point-justice (contre 2080 point-justice en 2023)

Un travail est en cours pour la mise en accessibilité du 3114

5. ASSURER UN ACCUEIL ACCESSIBLE ET DE QUALITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES MAISONS FRANCE SERVICE.

1 - Nombre de labellisations de MFS
Nombre de labellisations de MFS : plus de 2 800 labellisations
Accessibilité du bâti : 100 % des Maisons France services doivent être équipées d'un accès PMR, condition préalable à la labellisation de la structure.
Indicateurs de satisfactions :
- 96,7% d'usagers satisfaits.
- 98% d'usagers recommanderaient France Service à un proche.
- 86% des démarches entièrement résolues dès la première visite.

6. ATTEINDRE UN TAUX D'EMPLOI DE 6% DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES EFFECTIFS DE L'ÉTAT, ET DE 6% DE JEUNES APPRENTIS.

1 - Taux d»emploi de personnes en situations de handicap :
Le taux d'emploi de personnes en situation de handicap au sein de l'ensemble de la fonction publique s'élève à 5,93% en 2024 contre 5,66 %[1] en 2023 (4,86 en 2024 contre 4,64 % en 2023 pour la fonction publique de l'Etat, 5,64 % en 2024 contre 5,90 % en 2023 pour la fonction publique hospitalière et 7,24% en 2024 contre 6,89 % en 2023 dans la fonction publique territoriale).

2 - Part des apprentis en situation de handicap dans le flux annuel de recrutements d'apprentis dans le secteur public non industriel et commercial

La circulaire de la Première ministre du 10 mars 2023 relative au renforcement du recrutement d'apprentis dans la fonction publique pour les années 2023-2026, a réitéré l'objectif de recrutement d'une part de 6% d'apprentis en situation de handicap.
Selon les dernières disponibles[2] la part des bénéficiaires en situation de handicap des nouveaux contrats d'apprentissage signés dans l'ensemble de la fonction publique s'élève à 5,4% en 2024, contre 5 % en 2023.

7. PROMOUVOIR LES CARRIÈRES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN METTANT EN ŒUVRE LES VOIES DE PROMOTION INTERNE OUVERTES PAR LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE, ET EN FACILITANT LA PORTABILITÉ DES ÉQUIPEMENTS ET ADAPTATIONS NÉCESSAIRES LORS DES MOBILITÉS PROFESSIONNELLES.

1 - Nombre de fonctionnaires ayant accédé à un corps de niveau supérieur ou à la catégorie supérieure par la voie expérimentale prévue à l'article 93 de la loi 6 août 2019 (avec si possible une répartition catégorielle C, B, A, dont A+)
En complément des dispositifs de promotion interne de droit commun et afin de fluidifier le parcours professionnel des fonctionnaires en situation de handicap, l'article 93 LTFP a créé une procédure dérogatoire permettant l'accès par la voie du détachement à un corps de catégorie supérieure ou de niveau supérieur.
Sur la période 2021-2023, 277 agents publics BOETH ont bénéficié de ce dispositif pour accéder un corps de de catégorie supérieure. 102 dans la catégorie A ET 175 dans la catégorie B
En 2024, dans la fonction publique de l'Etat, 145 agents en ont bénéficié : 71 agents de catégorie A, 74 agents de catégorie B ont bénéficié de ce dispositif[3].

2 - Nombre d'apprentis BOETH ayant bénéficié d'une titularisation dans la FP sur la base des dispositions prises en application de l'article 91 de la loi du 6 août 2019 de TFP
56 apprentis BOETH ont bénéficié d'une titularisation au sein de la FPE sur la base du dispositif dérogatoire créé, à titre expérimental, par l'article 91 LTFP sur la période 2021-2023.
En 2024, dans la fonction publique de l'Etat, 15 agents en ont bénéficié : 2 agents de catégorie A, 5 agents de catégorie B et 8 de catégorie C ont bénéficié de ce dispositif[4].

3 - Nombre d'agents publics BOETH ayant effectué une mobilité professionnelle pour lesquels la portabilité des équipements a été réalisée par le biais d'une convention conclue entre les employeurs concernés.
Selon le recensement effectué auprès des ministères, 113 conventions de portabilité ont été mises en œuvre sur la période 2021-2023.

1. Sources : exploitation par le FIPHFP des déclarations d'emploi des employeurs publics
2. Système d'information sur l'apprentissage (SIA)
3. Source DGAFP (GRECO)
4. Source DGAFP (GRECO)

8. ASSURER LA PARTICIPATION DE TOUTES LES ADMINISTRATIONS CENTRALES, SERVICES DÉCONCENTRÉS ET OPÉRATEURS DE L'ÉTAT À L'OPÉRATION « DUODAY » QUI A LIEU UNE FOIS PAR AN, AVEC UN OBJECTIF DE DOUBLEMENT DU NOMBRE DE DUOS DÈS L'ÉDITION DU 19 NOVEMBRE 2020.

1 - Nombre de Duodays effectifs (personnes accueillies)
Pour l'édition 2024 :
Nombre d'offres de duo proposées : 52 817
Nombre de duo réalisées : 31 440

2 - Nombre de Duodays ayant abouti à un emploi ou à un stage
Deux Duoday ont abouti à un emploi en 2024, 10 à des stages. Les ministères sont en difficulté pour remonter cette donnée.

La plupart des ministères précisent que le Duoday a permis d'accompagner, d'orienter, de prodiguer des conseils aux personnes accueillies.

9. CONTRIBUER À LA VALORISATION DES COMPÉTENCES DES PERSONNES HANDICAPÉES, NOTAMMENT PAR LEUR PARTICIPATION AUX MISSIONS ESSENTIELLES D'ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC.

Nombre de manifestations, communications, outils qui mettent en valeur les compétences des personnes handicapées
De nombreuses manifestations ont été organisées notamment autour des jeux paralympiques. Renforcement des démarches valorisant les compétences des personnes en situation de handicap au sein des ministères. Diversification des supports : expositions, partenariats avec des associations, actions de sensibilisation
Plus d'une centaine de manifestations recensées en 2024.

10. SOLLICITER L'EXPERTISE DU CONSEIL NATIONAL CONSULTATIF DES PERSONNES HANDICAPÉES POUR LA CONSTRUCTION DE LA FEUILLE DE ROUTE DE CHAQUE MINISTÈRE.

Nombre de mesures ministérielles soumises à l'avis du CNCPH
18 avis rendus par le CNCPH en 2023
Avis favorable : 9
Avis favorable avec réserve : 6
Avis défavorable : 3